

Mesures du Conseil Départemental de Haute-Garonne

- Suspension de l'ensemble des chantiers dont il a la maîtrise d'ouvrage pour protéger les personnels. Le Département s'engage à verser une avance de 50% sur les marchés en cours d'exécution.
- Concernant les marchés de transports, le Département a décidé d'indemniser les entreprises exploitant des lignes de bus en Haute-Garonne à hauteur de 80% des marchés en cours.
- Concernant le transport des élèves et des étudiants en situation de handicap, le Département va exceptionnellement débloquer un fonds de solidarité pour permettre d'indemniser à hauteur de 80% les sociétés de transports qui assurent au quotidien ces missions essentielles pour l'inclusion scolaire.
- Suspension du recouvrement de la taxe additionnelle de séjour (10%) pour les hôteliers
- Les créateurs d'activité bénéficiaires du prêt à taux zéro départemental CREADE31 pourront reporter leur mensualité à 6 mois.
- Les entreprises hébergées dans la pépinière d'entreprise Théogone à Labège seront exonérées de loyer pour les six prochains mois.
- Abondement du fond de solidarité de la Région Occitanie de 5 millions d'€